



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2023

## Service Public de l'Assainissement Non Collectif SPANC

*Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales*

Département du Jura (39)

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI ET MISSIONS DU SPANC .....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	4
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>5</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2. BUDGET 2022 .....	6
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>6</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	6
LES DONNEES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE N'ONT PAS PU ETRE EXTRAITES POUR EN RAISON D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL INFORMATIQUE. ....	7
4 INTERVENTIONS DU SPANC.....	7
4.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2023 .....	7
4.2 NOMBRE DE DEPLACEMENTS.....	7
4.3 NOMBRE DE VIDANGES .....	7

## Préambule



L'assainissement non collectif joue aujourd'hui un rôle à part entière dans la préservation et la pérennisation de la ressource en eau. Adapté aux territoires comme celui de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, qui se caractérise par une prépondérance de l'habitat diffus et des secteurs de relief techniquement difficiles à raccorder au réseau d'assainissement collectif, il est aujourd'hui mieux réalisé, maîtrisé et suivi.

Ces progrès sont fortement liés à la loi sur l'Eau de 1992, qui a confié aux collectivités locales le contrôle des installations existantes, la possibilité d'imposer des travaux sur les installations présentant un risque pour la salubrité publique et l'environnement, ainsi que le conseil technique sur l'implantation des nouvelles installations.

Au 1er janvier 2017, les communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura (CCCPHJ) et Plateau de Nozeroy (CCPN) ont fusionné pour former la CC Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ). Le SPANC était déjà une compétence des deux collectivités et chaque service était exploité en régie (dont une régie avec prestation de service). Par dérogation de la Préfecture, les deux modes de fonctionnement perdurent jusqu'à harmonisation effective par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi et missions du SPANC

Le service est géré au niveau intercommunal sur l'ensemble des 66 communes, par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

#### **Les agents du SPANC ont pour mission de :**

- Conseiller et accompagner les usagers pour la création ou la réhabilitation de leur installation ;
- Contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une mise en conformité ;
- Contrôler périodiquement le bon fonctionnement et le bon entretien des installations existantes ;



- Organiser des tournées de vidanges des installations sur le territoire sur demande des usagers du service (entretien des installations).

A travers son action, le SPANC veille à protéger la qualité des milieux naturels.

Autres caractéristiques du service :

- Existence d'une étude de zonage : en cours
- Existence d'un règlement de service : oui, approbation par délibération du 26 mai 2009
- Existence d'une CCSPL : non

4

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie sur l'ensemble du territoire (~2044 installations recensées à ce jour).

Les contrôles des installations sont réalisés soit par un technicien, agent de la communauté de communes, soit par l'intervention d'un prestataire de service (entreprise *PB Assainissement* via un contrat de Prestation de service).

## 1.3. Estimation de la population desservie

*Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.*

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert environ 2100 logements, soit ~4500 personnes.

## 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

*Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.*

*Remarque : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.*

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	oui
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».	oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service est de **80**.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

5

Il a été validé en Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 d'harmoniser le fonctionnement du SPANC à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Les tarifs proposés, après avis favorable du Conseil Communautaire réuni le 15 Décembre 2021, sont les suivants :

- Redevance échelonnée (forfait annuel) pour le **contrôle des installations existantes** (correspondant aux contrôles de bon fonctionnement réalisés à fréquence régulière par le technicien SPANC) : 15 € par an.

Prestations	Tarifs
Contrôle de bon fonctionnement (périodicité de 8 ans)	120 € (Soit 15 €/an)

- Prestations **facturées au service rendu** dont les tarifs fixés en fonction des prestations sont les suivants :

Prestations	Tarifs
Diagnostic de l'existant	90 €
Diagnostic immobilier	140 €
Contrôle conception	90 €
Contrôle de réalisation	70 €
Rendez-vous fixé mais non honoré	50€
Déplacement pour conseil du technicien SPANC	Gratuit (inclus dans le service de contrôle)

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le service de vidange est maintenu par le SPANC avec le renouvellement du prestataire pour une durée maximale de 3 ans (attribution du marché à l'entreprise HUSSON Assainissements par Délibération n° 2021-8-07 du 23 novembre 2021).

Les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la prestation de vidange sur l'ensemble du territoire sont les suivants :

Capacité de la	Redevance pour entretien	Redevance pour entretien
----------------	--------------------------	--------------------------

fosse en litres	préventif <b>planifié</b>	<b>d'urgence</b>
1 000	156 €	230 €
1 500	156 €	230 €
2 000	156 €	266 €
2 500	156 €	266 €
3 000	156 €	298 €
4 000	<b>182 €</b>	348 €
5 000	<b>182 €</b>	400 €
6 000 et +	coût réel	
	Pour les interventions ponctuelles, facturation au coût réel.	

La prestation est facturée après réalisation.

## 2.2. Budget 2023

Le SPANC possède son propre budget de fonctionnement.

### A. Recettes

<b>TOTAL RECETTES (facturation du service)</b>	<b>41 858 €</b>
Dont redevance vidange	7 192 €

### B. Dépenses

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>55 959,98 €</b>
Dont Vidanges	21 120 €
Dont Logiciel métier (MEZOTECH)	1 416 €
Dont Prestation PB Assainissement	1 738,40 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

*Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :*

- *d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2021,***
- *d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2021.***

**En 2020, 1 533** installations sur **2044** recensées avaient été contrôlées depuis l'ouverture du SPANC dont :

- **30 % conformes** (466 installations)

- 65 % non conformes sans risques (991 installations)
- 5 % non conformes avec risques pour la santé publique ou l'environnement (76 installations)

Les données à l'échelle du territoire n'ont pas pu être extraites pour l'année 2023 en raison d'un changement de logiciel informatique.

## 4 Interventions du SPANC

7

### 4.1 Nombre de dossiers traités en 2023

Interventions	Nombre
Vérification conformité de l'exécution de l'installation	32
Diagnostic de l'existant	2
Diagnostic en cas de vente	52
Contrôle de bon fonctionnement PB	14
Contrôle de bon fonctionnement SPANC	79
Contrôle de conception préalable (pas facturé)	39
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>

### 4.2 Nombre de déplacements

Nombre d'installation visitée SPANC	150
Nombre d'installation visitée par PB	14
Autres déplacements	0
Déplacements pour formations, réunions...	2

### 4.3 Nombre de vidanges

Nombre de vidanges ANC réalisées au cours de l'exercice 2023	124
<i>Dont Vidanges ANC préventif en tournée</i>	79
<i>Dont Vidanges ANC en urgence</i>	45
<i>Dont vidange suite raccordement assainissement collectif</i>	/
Volume total des boues vidangées en ANC	308.7 m <sup>3</sup>

### 4.4 Réhabilitation Aidée par AERMC

Nombre d'installations aidées au total	46
Nombre d'installation réhabilité en 2023	6